

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL ADMINISTRATION
DU CCAS DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à 18h30, les membres du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 16 juin 2025, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Président du CCAS de la Commune.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Étaient présents : M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, M. Jérôme FERRE, Mme Odile VALVASON, Mme Aline LUSSAN, Mme Françoise DAVID, M. Thierry MASSONNEAU, Mme Marie-Christine CHAMP, Mme Jeannine JEANBLANC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient absents et excusés :

M. Teddy LELONG, M. Philippe GUITTIER, Mme Françoise BLOCH et Mme Florence BLIN.

Secrétaire de Séance : Mme Vanessa CHAUVEAU

Délibération n° 4-2025 : FINANCES // Décision modificative pour l'exercice 2025 – Budget CCAS.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Mme Vanessa CHAUVEAU

Le Président,
M. Yves VILLANUEVA

